

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 janvier 2023

**N° 2023 - 1**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Date de la convocation

le 23/01/2023

Date d'affichage

le 23/01/2023

**Objet de la délibération 2023-1 :**

**Adoption du procès-verbal des décisions du 9 décembre 2022**

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture

le

et publication ou notification

du

L'an deux mil vingt-trois et le 27 janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, JAMMES Sandrine,

Excusés : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur COSME Vincent, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Absente : DURAND Claudine seulement pour cette délibération, présente à partir de 20 h 45 pour les autres délibérations.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame JAMMES Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance  
du 9 décembre 2022**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité.

<b>Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 27 janvier 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

**AR Prefecture**

043-214302333-20230127-2023\_1-DE  
Reçu le 31/01/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)